

IDENTIFIER UN RÉFÉRENT M'PRO ET SIGNER LA CONVENTION

- Désigner un **réfèrent au sein de l'établissement**, interlocuteur des différents partenaires Mobilité (E)
- Renvoyer la convention au SMMAG (E)



RÉALISER LE DIAGNOSTIC MOBILITÉ

- Réaliser un **état des lieux** des infrastructures et équipements de l'établissement (E)
- Évaluer les **parts modales** des déplacements domicile-travail des salariés via l'enquête M'PRO :
 - Communiquer sur le lancement et les résultats de l'enquête (E)
 - Réaliser et présenter l'analyse des résultats (M)



INITIER LA DÉMARCHE M'PRO

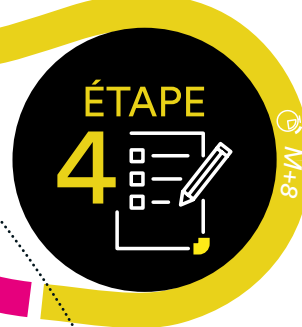
Formation Management Mobilité

- Participer à une **formation** réservée au réfèrent M'PRO désigné : présentation du dispositif, des outils et services (E)+(M)
- Organiser une **animation** Mobilité offerte par l'Agence M (E)+(M)



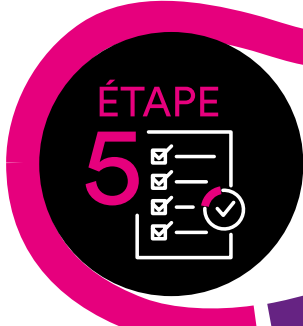
DÉFINIR LE PLAN D'ACTIONS MOBILITÉ

- Élaborer un **plan d'actions** avec l'expertise du SMMAG (E)+(M)
- Transmettre au SMMAG le plan d'actions validé par la Direction (E)



METTRE EN ŒUVRE ET SUIVRE LE PLAN D'ACTIONS

- Mettre en place et faire vivre les actions choisies (E)



Une fois/an (à partir de la date de réception du plan d'action) :

- Réaliser un RDV de suivi (E)+(M)
- Mettre à jour le nombre d'abonnements remboursés et les données FMD(*) (si en place) (E)
- Option : réaliser une enquête « allégée » (E)

(*) Forfait Mobilités Durables

EVALUER LE PLAN D'ACTIONS

Étape marquant la fin du 1^{er} cycle :

- Analyser les résultats des indicateurs (E)+(M)
- Reconduire l'étape 3 permettant de mesurer l'impact des actions menées et donc, l'évolution des parts modales déplacements domicile-travail (E)+(M)



Reconduction des étapes 3 à 5. Si changement de Réfèrent M'PRO, démarrage à l'étape 1.

Label M'PRO

Attribuer le label M'PRO si l'établissement répond aux critères d'obtention.